

Investissement responsable et actifs alternatifs : Transparence et impartialité

Le 27 avril 2006 à New York, Kofi Annan lançait les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI – Principles for Responsible Investment) et expliquait que "Cette initiative est née du constat de plus en plus patent que, si la finance sert de moteur à l'économie mondiale, les décisions d'investissement et les pratiques d'actionnaires ne reflètent pas suffisamment les considérations d'ordre social, environnement et de gouvernance (ESG)." Les Nations Unies entendaient ainsi poursuivre leur démarche en faveur du développement durable en s'adressant au monde de la finance.

Entretemps, la crise est passée par là et a renforcé la responsabilité des investisseurs en augmentant l'attente des acteurs financiers, sociaux et publics au niveau de la transparence de l'information financière et de la lisibilité des investissements. Dans le milieu des gestionnaires d'actifs alternatifs et notamment de Private Equity, une prise de conscience importante s'est développée en 2009 sur l'impact potentiel de problématiques ESG sur la valeur de leur sortie d'investissement. Ces lignes directrices et leur conséquence en termes de reporting aux parties prenantes sont donc à considérer de manière détaillée. Tout d'abord, les PRI relèvent de l'engagement volontaire mais il faut noter qu'ils fournissent une reconnaissance officielle aux questions ESG dans le secteur financier et qu'ils concernent la totalité des actifs financiers au-delà du champ de l'Investissement Socialement Responsable.



L'engagement proposé par les Nations Unies au travers de leur PRI couvre six principes –intégrer les problématiques ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement, intégrer les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires, demander les informations relatives à ces questions aux entités dans lesquelles a lieu l'investissement, assurer la promotion et la diffusion des ces principes dans l'industrie de l'investissement, travailler ensemble pour accroître l'efficacité dans leur mise en application et rendre compte des activités et des progrès dans cette mise en œuvre–offrent aux signataires une structure qui vise à obtenir de meilleurs rendements sur les investissements à long terme et des marchés plus durables.

Les PRI se déclinent donc en plus d'une trentaine d'actions possibles qui concernent une variété de problématiques comme les décisions d'investissement, l'actionnariat actif, la transparence, la collaboration entre signataires et la volonté de faire adopter ces pratiques par le secteur financier dans sa totalité. Et force est de constater que la ratification des PRI par des fonds de pension, de grands assureurs et des institutionnels publics traduit une prise de conscience croissante de l'impact des problématiques ESG sur la performance économique. Ils sont à ce jour 701 signataires (dont 199 investisseurs, 367 gestionnaires d'actifs et 135 profes-

sionnels de la finance) à avoir signé ces principes de gouvernance. Elle témoigne également de la progression de l'approche en termes de RSE auprès des grands investisseurs institutionnels. Pour le Private Equity, les lignes directrices spécifiquement développées par l'industrie pour le compte des investisseurs ont fait l'objet d'une ratification par une soixantaine de gestionnaires incluant les plus grosses maisons à Londres et en Amérique du Nord.

En intégrant les questions ESG, l'application des PRI par les investisseurs institutionnels a pour but d'obtenir de meilleurs rendements financiers à long terme, de favoriser une certaine cohérence entre les objectifs des investisseurs et de considérer les enjeux de développement durable auxquels sont confrontés les gestionnaires. Ramenés aux concepts de communication et de transparence, le reporting financier et extra-financier doit faire état des critères d'investissement (stratégie du meilleur élève ou exclusion des moins bons), des processus d'analyse ESG, de l'évaluation, la sélection et la politique d'investissement. Pour ce faire, les gestionnaires d'actifs et les administrateurs possèdent différents canaux de communication. Le rapport de gestion peut présenter une alternative tout comme le rapport social pouvant être joint au rapport annuel du fonds.

Afin de disposer, au niveau mondial, d'un ensemble de concepts partagés, d'un langage cohérent et d'un même système de mesure, tout un réseau de parties prenantes: entreprises, salariés, ONG, investisseurs, associations comptables s'est mis en place pour définir des lignes directrices à suivre. L'ambition du GRI (Global Reporting Initiative) est de fournir aux organisations de toute taille, tout lieu et tout secteur un cadre fiable et crédible pour leur reporting développement durable. Les rapports de développement durable fondés sur le cadre GRI reprennent les actions menées et les résultats obtenus sur la période écoulée

définie dans le contexte des engagements, de la stratégie et de l'approche managériale de l'organisation.

Ils peuvent notamment être utilisés dans les buts suivants:

- mesurer et évaluer la performance par rapport aux lois, règles, codes, normes de performance et initiatives volontaires;
- démontrer l'influence du fonds sur les attentes relatives au développement durable et la manière dont celles-ci l'influencent en retour;
- et comparer sur la durée la performance d'un même fonds ou de plusieurs fonds entre eux.

Le reporting doit offrir une image impartiale de la performance du fonds et inclure à la fois les résultats favorables et défavorables, ainsi que les thèmes pouvant influencer les décisions du lecteur dans la mesure de leur importance. De plus, le reporting doit présenter des informations compréhensibles, accessibles et facilement exploitables par le lecteur en considérant sa connaissance des objectifs et des politiques d'investissement du fonds. L'utilité des informations dépend dès lors de l'aptitude à les transmettre au bon moment aux parties prenantes afin que celles-ci puissent les intégrer efficacement dans leurs prises de décisions.

Le délai de communication des informations renvoie à la fois à la régularité des rapports et au court laps de temps écoulé entre le déroulement des événements décrits dans un rapport et leur publication. Cette exigence requiert une bonne communication entre le gestionnaire du fonds et la fonction en charge de la production de cette information et une compréhension de leurs parts des exigences reprises dans ces différentes lignes directrices.

Alexandre Prost-Gargoz
Client Services Director

Alter Domus Alternative Asset Fund Administration